

sons à \$2.45 Le signataire en question n'en croyait rien, pensant que c'était une de ces ruses si fréquemment employées pour obtenir une marchandise à meilleur marché. L'autre jour, cependant, la même chose lui fut rapportée par un client très sérieux; il refusa encore d'y croire et offrit de parier 25c que c'était impossible. Pour le convaincre, le client alla acheter son clou dans une autre maison et en rapporta la facture à \$2.45, moins 3 p. c. pour le comptant.

Muni de cette pièce de conviction, le marchand se rendit chez celui qui avait fait la vente, et lui montra ses documents. Ce dernier s'excusa sur ce qu'il avait été longtemps absent et n'avait pu suivre le marché; il admit qu'il se trouvait dans son tort et fit des excuses.

Notre marchand alla chez le second signataire; on lui répondit que l'on vendait le clou \$2.45, moins 3 p. c. et que l'engagement signé n'engageait à rien du tout. Le troisième signataire n'était pas au magasin; le quatrième comme le second, ne chercha pas même à s'excuser; et comme on lui faisait remarquer que cela manquait d'honnêteté et d'honorabilité, il répondit: Oh! l'honnêteté et l'honneur, ça n'a pas de cours chez nous. *Il n'y a pas d'honneur dans le commerce et il n'y en aura pas tant que un tel et un tel seront dans le commerce et se feront concurrence.*

Ainsi, un engagement signé entre marchands, n'est, pour trois négociants de la rue St-Paul, qu'une feuille de papier sans aucune valeur, qu'on brise sans scrupule dès qu'il nous gêne.

Et pourtant ceux qui ont commis cette faute ne sont pas les derniers à se plaindre lorsque quelque client aura, sans que ce soit de sa faute, négligé de remplir les engagements pris avec ses fournisseurs.

Si vraiment ils ont la conscience et le jugement aussi faussés que l'indique cette manière d'agir, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux lorsque leurs clients suivront cet exemple pernicieux.

Nous regrettons de constater que ce sont des canadiens-français qui font ces choses. Nous ne voulons pas donner les noms, pour aujourd'hui, il nous suffira d'indiquer qu'on trouve leur annonce dans le *Moniteur du Commerce*.

LES VOLAILLES

Les journaux des Etats-Unis publient la dépêche suivante:

OTTAWA, Ont. 12 dec. — Un train spécial de 17 wagons chargés de volailles partira d'ici demain à destination de Boston. Cette expédition est une des plus considérables que l'on ait faites d'ici. Les droits à payer sous le nouveau tarif sont évalués à \$15,000.

Le *New England Grocer*, reproduisant cette dépêche publiée en même temps les commentaires d'un des commissionnaires des marchés de Boston qui se résument à ceci: "Les dindons n'ont pas augmenté d'un sou par suite du droit de 5c par livre sur la volaille canadienne. Cette dernière aurait été expédiée en Angleterre cette année, si on avait eu le temps; mais comme on ne s'y était

pas préparé à temps, on a dû les expédier ici, quitte à payer les droits. Les \$15,000 de droits n'augmenteront pas le prix pour le consommateur. La volaille se vendra au prix habituel, soit 15c par livre, les éleveurs canadiens perdront 5c par livre. Les volailles pour le marché du jour d'actions de grâces ont été fournies par le Vermont. Les expéditeurs canadiens n'envoient leur volaille que pour le marché de Noël; l'expédition de cette année n'a rien de phénoménal, elle sera distribuée parmi les différentes maisons de commission."

Il faut espérer que, l'année prochaine, nos précautions seront prises pour ne pas payer \$15,000 de droits au gouvernement américain.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SÉPARATIONS DE BIENS

Dame Rose Délima Dagenais, épouse de M. Wilfrid Landry, boucher, de St Scholastique.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de Narcisse Turgeon; premier et dernier dividende payable à partir du 5 janvier 1891. Jos. Goulet, curateur, Lévis.

Dans l'affaire de La Société Coopérative de chaussures; deuxième et dernier dividende payable à partir du 5 janvier 1891. Chas. Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de Hubert A. Houle, de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 3 janvier 1891. H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de J. B. et Prosper Lafontaine de Chambord; premier et dernier dividende payable à partir du 7 janvier. J. B. E. Letellier, curateur.

Dans l'affaire de Jos. Labbé, de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 3 janvier 1891. H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de C. N. Falardeau, de l'Ancienne Lorette; troisième et dernier dividende payable à partir du 3 janvier 1891. H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de James W. Wight, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 5 janvier 1891.

Dans l'affaire de J. B. A. Trudel & Cie, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 5 janvier. John McD. Hains, curateur.

Dans l'affaire de Frs Bourgoing, de Tadoussac; premier et dernier dividende payable à partir du 5 janvier. N. Matte, curateur.

Dans l'affaire de O. Bégin & Cie, premier dividende payable à partir du 5 janvier. N. Matte, curateur.

Dans l'affaire de M. Alexis Therriault de Fraserville; premier dividende payable à partir du 5 janvier.

Dans l'affaire de Thomas Bary, de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 3 janvier. H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de Q. Garneau, de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 3 janvier. H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de Zéphyrin Lafrance de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du N. Matte, curateur.

Dans l'affaire de John McNièce; premier et dernier dividende payable à partir du 29 décembre. E. H. Davis, curateur.

Dans l'affaire de Drolet & Cie, de Québec; premier et dernier dividende paya-

ble à partir du 5 janvier. N. Matte, curateur.

Dans l'affaire de J. W. Richard de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 12 janvier.

CURATEURS

M. Pimodan Langlais a été nommé curateur à la faillite de Pierre et Frs. Ouellet, de Québec.

MM. P. Bériau et Robert Stewart de Farmham nommés curateurs à la faillite de Jos. A. Gendron.

M. W. J. Simpson a été nommé curateur à la faillite de Robert J. Manley, de Lachute et à celle de John E. Bradford, du même lieu.

MM. A. Lamarche et J. Frigon, ont été nommés curateurs à la faillite de M. Francis I. McCaffrey, de Nicolet.

M. Henry A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. Victor Lesage, du Pont Rouge.

MM. J. T. L. Archambault et John J. Griffith ont été nommés curateurs à la faillite de M. Jean H. Gendron.

M. N. Matte a été nommé curateur à la faillite de M. Napoléon Desjardins, de la Pointe à Pic.

MM. C. Millier et J. J. Griffith ont été nommés curateurs à la faillite de E. Beaudry et autres.

Messrs Bilodeau & Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de Madame L. Lussier.

M. Charles Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. Joseph Le-compte.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de M. Cyrille Sicotte.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de MM. A. et A. Préfontaine de Belœil.

FAILLITES

Ceux de nos abonnés qui désireraient avoir des informations précises sur les causes de faillite, les principaux créanciers, la perspective de dividendes et le caractère d'un commerçant en faillite, pourront s'adresser à MM. Chaput Frères, agence commerciale, 10 Place d'Armes, Montréal.

Québec. — M. Jules Jos. Edgar Bergevin, mercerie, a fait cession de ses biens.

St Hyacinthe. — M. Basile Massé, meubles, a fait cession de ses biens à la demande de M. Joseph Massé.

L'Ange Gardien. — M. Théophile Desautels étant absent, ses créanciers ont convoqués pour le 26 décembre, à St Hyacinthe.

Montréal. — M. John Learmonth agent de manufacturiers, a fait cession de ses biens à la demande de The Masson Manufacturing Co.

Passif environ \$75,000. Assemblée des créanciers le 30 Décembre.

Madame veuve Cizol, (Eliza Petit) hotel et restaurant, a fait cession à la demande de Dame Marcelline Michaud.

Passif environ \$2,000. Assemblée des créanciers le 27 décembre.

M. James F. Gillespie, épicerie, a fait cession de ses biens à M. S. C. Fatt.

Ste Marthe. — Dame Annie Massé épouse de M. Berthiaume (M. Berthiaume & Cie) magasin général a reçu une demande de cession de la part de M. Arthur J. Robitaille.

Canrobert. — M. Théophile Désautels, grains, etc., est absent du pays.

Rivière Désert. — M. George Naud, magasin général, a fait cession.

VENTES DE STOCKS

Valleyfield. — W. H. Madden, ferrome-

ries; vente à l'encan, mardi, le 30 décembre, sur les lieux.

Montréal. — J. F. Dupré, épicerie; vente à l'encan le 30 décembre, chez Marcotte Frères.

Olinier Charbonneau, meubles; vente par encan mardi, le 30 décembre, à 2 hrs p.m., chez Marcotte frères.

NOTES

John S. Prince, meubles, Montréal, a composé avec ses créanciers à 35c, dans la piastre, à 1, 2, 3 et 4 mois, passif \$28,000, \$31,000.

Une assemblée des créanciers de W. E. Stuart, boucher, a été convoquée.

Aux Intéressés

Les personnes désirant acheter des licences d'épicerie ou d'hôtel, ou vendre leurs épicerie ou leur hôtel, sont priés de venir me voir à mon bureau entre dix heures du matin et cinq heures de l'après-midi

J. M. MARCOTTE, Curateur,
58 rue St Jacques, Montréal

Téléphone 776

J. M. MARCOTTE

Comptable et Auditeur

58 Rue ST-JACQUES

Montréal

Spécialité: Règlement d'affaires de faillites entre créanciers et débiteurs, sans frais judiciaires.

P. E. Émile de Lorimier

Comptable et Auditeur

SPECIALITÉ:

Règlement d'Affaires de Faillites.

BATISSE IMPERIALE,

107 St-Jacques, Montréal.

Téléphone Fédérale No 941.

Résidence, 724 Berri.

Négociation de prêts; Vente et achat de Propriétés Foncières.

M. de Lorimier offre en ce moment de magnifiques occasions pour placements en propriétés foncières [en ville].

ATLAS

DE LA

CITE DE MONTREAL

ET DES ENVIRONS

CHAS. E. GOAD, Ingénieur Civil

Cartes 28 x 29 pouces donnant toutes les bâtisses, les Nos. des rues, les Nos. du cadastre et subdivisions et les lignes homologuées des rues.

Vol. 1, 44 cartes: Territoire contenu dans les anciennes limites de la cité, seulement.

Vol 11 42 cartes. Territoire de St-Gabriel, Hochelaga, St-Jean Baptiste, St-Henri, Ste-Cunégonde, Côte St-Antoine, Côte St-Louis, St-Louis du Mile-End, et partie de la Côte St-Paul, de la Côte St-Pierre, de la Côte Visitation et de Maisonneuve.

Vol. 1. Vol. 11.

Demi-reliure carton comme la première édition \$25.00 \$35.00

Demi-reliure cartes pliées en deux montées séparément et épinglées..... 32.00 42.00

Pleine reliure cartes montées l'une contre l'autre épinglées..... 31.50 41.50

Pour vendre vos Propriétés

Annoncez-les dans

LE PRIX COURANT

Pour impressions commerciales, s'adresser No. 32 rue St-Gabriel.